

## Conseil Municipal du 29 Mars 2009

### Compte-rendu

***Étaient présents :*** BIC Vincent, BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, BLOT Dominique, CHATELAIN Patrick, CLARY Bernard, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, HISCOCK Patrick, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

***Absents excusés :*** RAFFORT Lionel qui avait donné pouvoir à CLARY Bernard  
Julien DELETRAZ est désigné secrétaire de séance.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 mars 2010 et signe le registre des délibérations.

#### 1) Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2009 - Budget Général

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2009 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion du budget général établi par ce dernier est conforme au compte administratif élaboré par la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Receveur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Compte de Gestion du budget général du Receveur de l'exercice 2009.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à la MAJORITE** des membres présents et représentés avec 16 voix « POUR » et 1 abstention (Dominique BLOT) le Compte de Gestion du Budget Général élaboré par le Receveur pour l'exercice 2009.

#### 2) Compte Administratif 2009 – Budget Général

Le Compte Administratif 2009 du budget général est présenté aux membres du Conseil Municipal, ci-dessous résumé :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	-	-	182 774,48		182 774,48
Opérations sur l'exercice	1 253 057,49	1 852 458,96	2 618 822,78	2 741 343,52	3 871 880,27	4 593 802,48
<b>TOTAUX</b>	1 253 057,49	1 852 458,96	2 618 822,78	2 924 118,00	3 871 880,27	4 776 576,96
Résultats de clôture	-	599 401,47	-	305 295,22	-	904 696,69
Restes à réaliser	-	-	473 638,62	232 482,38	473 638,62	232 482,38
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	599 401,47	473 638,62	537 777,60	473 638,62	1 137 179,07
<b>Résultats définitifs</b>		599 401,47		64 138,98		663 540,45

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget général.

*Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire propose de désigner Patrick HISCOCK en qualité de Président pour le vote du Compte Administratif 2009.*

*Il est précisé que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, se retire de la salle des délibérations, ce qui porte le nombre de votants à 16.*

Après examen du rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à la MAJORITE** des membres présents et représentés avec 13 voix « POUR » et 3 abstentions (Dominique BLOT, Marie-Christine MARTINOD, Gabrielle ROTHAN) le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget général.

### 3) Affectation du résultat du Compte Administratif du budget général – Exercice 2009

#### 1. Résultats constatés :

Section d'Investissement : + 305 295,22 €  
Section de Fonctionnement : + 599 401,47 €

#### 2. Situation d'Investissement :

Résultat de clôture en Investissement	:	+ 305 295,22 €
Restes à réaliser Dépenses	:	- 473 638,62 €
Soit		- 168 343,40 €
Restes à réaliser Recettes	:	+ 232 482,38 €
Résultat compte tenu des Restes à Réaliser	:	+ 64 138,98 €

#### 3. Besoin de financement : 0 €

#### 4. Affectation du résultat de fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement s'élevant à 599 401,47 €, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir affecter cet excédent en section de fonctionnement du budget primitif 2010.

*Vincent BIC n'est pas favorable à ce que le conseil municipal affecte l'excédent constaté dans sa totalité à la section de fonctionnement. Il pense qu'il faut privilégier les investissements et pour ce faire, en affecter une partie en section d'investissement.*

*Patrick HISCOCK précise que tous les investissements proposés par les commissions municipales pourront être financés en 2010 sans utiliser l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2009. Le choix proposé est donc de conserver cet excédent dans la section de fonctionnement et d'utiliser si besoin est, par le biais du 023 et 021, des crédits pour financer des investissements futurs clairement identifiés. Affecter toute ou partie de cet excédent au 1068 de la section d'investissement obligerait la collectivité à dépenser cette ligne de crédit dans l'année 2010.*

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à la MAJORITE** des membres présents et représentés avec 16 voix « POUR » et 1 abstention (Dominique BLOT) l'affectation du résultat de fonctionnement tel que ci-dessus décrit.

### 4) Compte de gestion du Receveur de l'exercice 2009 - Budget annexe de l'Eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2009 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion du budget de l'eau établi par ce dernier est conforme au compte administratif élaboré par la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Receveur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Compte de Gestion du budget annexe de l'Eau du Receveur de l'exercice 2009. Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à la MAJORITE** des membres présents et représentés avec 16 voix « POUR » et 1 abstention (Dominique BLOT) le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Eau élaboré par le Receveur pour l'exercice 2009.

## 5) Compte Administratif 2009 – Budget annexe de l'Eau

*Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire propose de désigner Patrick HISCOCK en qualité de Président pour le vote du Compte Administratif 2009.*

*Il est précisé que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, se retire de la salle des délibérations, ce qui porte le nombre de votants à 16.*

Le Compte Administratif 2009 du budget annexe de l'Eau est présenté aux membres du Conseil Municipal, ci-dessous résumé :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	-	92 388,43		92 388,43	
Opérations sur l'exercice	304 399,25	364 142,54	134 918,92	339 394,96	439 318,17	703 537,50
<b>TOTAUX</b>	304 399,25	364 142,54	227 307,35	339 394,96	531 706,60	703 537,50
Résultats de clôture	-	59 743,29	-	112 087,61	-	171 830,90
Restes à réaliser	-	-	58 880,00	41 241,33	58 880,00	41 241,33
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	<b>59 743,29</b>	<b>58 880,00</b>	<b>153 328,94</b>	<b>58 880,00</b>	<b>213 072,23</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>59 743,29</b>		<b>94 448,94</b>		<b>154 192,23</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget de l'eau.

Après examen du rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à la MAJORITE** des membres présents et représentés avec 13 voix « POUR » et 3 abstentions (Dominique BLOT, Marie-Christine MARTINOD, Gabrielle ROTHAN) le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget annexe de l'eau.

## 5) Affectation du résultat du Compte Administratif du budget annexe de l'Eau – Exercice 2009

### 1. Résultats constatés :

Section d'Investissement : + 112 087,61 €  
Section d'Exploitation : + 59 743,29 €

### 2. Situation d'Investissement :

Résultat de clôture en Investissement : + 112 087,61 €  
Restes à réaliser Dépenses : - 58 880,00 €  
Soit : + 53 207,61 €

- Restes à réaliser Recettes : + 41 241,33 €  
 Résultat compte tenu des Restes à Réaliser : + 94 448,94 €  
 3. Besoin de financement : 0 €  
 4. **Affectation du résultat d'exploitation** :

Le résultat d'exploitation s'élevant à 59 743,29 €, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cet excédent en section d'exploitation du budget primitif 2010.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à la MAJORITE** des membres présents et représentés avec 16 voix « POUR » et 1 abstention (Dominique BLOT) l'affectation du résultat de fonctionnement tel que ci-dessus décrit.

#### 6) **Taux d'imposition de la commune – Année 2010**

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2009 pour l'année 2010 ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2009	Taux 2010
Taxe d'Habitation	7,98 %	7,98 %
Taxe Foncier Bâti	7,54 %	7,54 %
Taxe Foncier Non Bâti	46,18 %	46,18 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	10,40 % (TP)	10,40 %

*Patrick HISCOCK précise que la commission Finances a proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2010 au vu des résultats constatés.*

*Patrick CHATELAIN souligne toutefois que la commune a demandé le remboursement anticipé du FCTVA et qu'il appartient à la collectivité de le gérer.*

*Vincent BIC fait savoir qu'il n'est pas d'accord sur le principe d'anticiper la baisse de nos recettes du fait de la réforme fiscale. Il pense qu'il n'appartient pas aux communes de trouver les solutions pour compenser les pertes des recettes fiscales à venir.*

*Christian MARTINOD précise que la solution pour les communes sera de diminuer les investissements.*

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à l'UNANIMITE** des membres présents et représentés les taux d'imposition pour l'année 2010 tels que mentionnés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Le Maire,  
Bernard EMIN